

<https://www.snetap-fsu.fr/PROTOCOLE-CFAA-CFPPA-vers-un-texte-encore-moins-contraignant-que-celui-de-98-Du.html>



PROTOCOLE CFAA/ CFPPA : vers un texte encore moins contraignant que celui de 98 ! Du libéralisme encore plus de



libéralisme !

Publication date: dimanche 14 octobre 2018

..... ulte - apprentissage - ACB questions corporatives, statutaires, salaires -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La [DGER](#) a convoqué une bilatérale le 11/10/18 avec le SNETAP-[FSU](#) sur la partie 2 du protocole CFAA/ [CFPPA](#).

Tout d'abord le SNETAP-FSU a rappelé ses mandats considérant que l'apprentissage et la formation continue sont des missions de service public :

- un plan de titularisation dans les centres,
- en attente un texte réglementaire type décret pour que tous les agents aient les mêmes conditions de travail alignées sur celles des titulaires exerçant des fonctions analogues (pour les 648h et la référence aux grilles indiciaires).

Nous avons souligné l'importance d'une égalité de traitement entre les agents dans le contexte de la réforme de l'apprentissage.

Nous avons rappelé les droits des agents et l'urgence à trouver un dispositif de fonds publics pour assurer le droit à la formation. Concernant les emplois, nous avons pointé la complexité et multiplication des tâches administratives qui méritent que la question de la revalorisation de carrière soit traitée.

Enfin, sur les emplois de directeurs de centres et de [PLP](#) ingénierie de la formation, le SNETAP FSU a insisté sur la nécessité de créer des postes de titulaires.

La réponse de la DGER :

- sur le plan de titularisation : nous n'avons pas de mandat !
- sur le texte réglementaire : ce n'est pas l'orientation politique !
- sur l'inscription des 648 h d'équivalent face à face : nous y sommes opposés. Ce qui compte c'est d'avoir un référentiel d'activité et une méthode de décompte du temps !
- sur la rémunération : le directeur doit avoir les mains libres et des marges de manoeuvre !
- sur les postes PLP ingénierie : on ne sait pas si c'est une mission d'État, mais il peut y avoir discussion

Le SNETAP FSU a contesté et refusera de négocier un texte qui serait un recul social par rapport à celui de 1998.

La balle est désormais dans le camp de la DGER et le SNETAP-FSU conditionnera sa participation au groupe de travail à la nature des propositions qu'elle mettra sur la table.